



Le 25 juin 2014

M. Robert Sauvé, président  
Ordre des ingénieurs du Québec

[REDACTED]

**Objet : Suivi de la rencontre avec les membres du comité exécutif  
de l'Ordre des ingénieurs du Québec**

---

Monsieur le Président,

Par la présente, je donne suite à la rencontre tenue le 16 juin dernier à la demande de la ministre de la Justice, M<sup>me</sup> Stéphanie Vallée. Cette rencontre a réuni la ministre, le président de l'Office et tous les membres du comité exécutif de l'Ordre des ingénieurs du Québec.

Pour résumer, l'essentiel de nos échanges a porté sur le besoin d'assurer l'accompagnement de l'Ordre dans le cadre de son projet de relance, conformément au vœu exprimé en ce sens par les membres du nouveau comité exécutif élus le 13 juin 2014, et par la majorité des administrateurs que j'ai rencontrés le 30 mai dernier. Pour ce faire, l'Office propose une démarche en deux volets : d'une part, la formation des administrateurs et d'autre part, la gouvernance des instances et la régie interne.

L'Office confiera des mandats spécifiques à des personnes reconnues pour leur compétence et leur expertise dans ces domaines. Elles devront faire un rapport préliminaire à l'Office dès le 31 octobre 2014, et produire un rapport final au plus tard le 31 janvier 2015.

L'Ordre devra pour sa part assurer que les instances et son personnel collaborent avec les personnes mandatées par l'Office.

[REDACTED]

Téléphone : [REDACTED]  
Sans frais : [REDACTED]  
Télécopieur : [REDACTED]

La personne désignée pour le volet formation devra s'assurer que les administrateurs de l'Ordre acquièrent une connaissance adéquate et une compréhension commune du rôle, des pouvoirs et des devoirs qui leur sont attribués, notamment par le *Code des professions*, pour qu'ils puissent accomplir de manière efficace et ordonnée la mission de protéger le public que l'État a confiée à l'Ordre par délégation expresse.

Quant aux personnes désignées pour le volet gouvernance et régie interne, elles examineront les pratiques administratives en usage et les règles de régie interne, s'il y a lieu, applicables au secrétariat et à la direction générale de l'Ordre, notamment dans leurs interactions avec le conseil d'administration, la présidence et le comité exécutif. Elles proposeront, établiront et mettront en œuvre des règles de gouvernance et de régie interne conformes et compatibles avec le rôle, les fonctions, les pouvoirs et les devoirs attribués par la loi aux instances concernées, comme la présidence, le conseil d'administration, le comité exécutif et l'assemblée générale, toutes constituées en vertu du *Code des professions*.

Ces personnes désignées par l'Office s'assureront de la capacité et de la volonté des administrateurs d'assumer pleinement leur rôle et leurs responsabilités conformément à l'esprit et à la lettre de la loi. À cette fin, elles devront évaluer les positions des parties en présence et tenter de les rapprocher en vue de rétablir la stabilité, la cohérence, le respect mutuel et la sérénité nécessaires au fonctionnement efficace du conseil d'administration de l'Ordre.

Elles pourront, en vertu du pouvoir prévu à l'article 15 du *Code des professions*, exiger que l'Ordre leur fournisse, dans le délai et de la façon qu'elles indiquent, tout document, rapport, ou renseignement dont elles auraient besoin dans le cadre de l'exécution de ce mandat.

Elles pourront assister aux séances du conseil d'administration et du comité exécutif ou de l'assemblée générale, et y intervenir au besoin selon un protocole établi par l'Office.

Elles devront informer l'Office de tout fait, situation ou évènement susceptible d'entraver de quelque manière que ce soit les objectifs poursuivis ou le déroulement cohérent de leur mandat.

Enfin, je désigne mon conseiller spécial, M. Denys Duchaine, pour représenter l'Office et agir comme membre à part entière du comité *ad hoc* constitué par décision du conseil d'administration de l'Ordre du 27 mai 2014 dans le but de donner la suite appropriée aux recommandations faites par les membres réunis en assemblée générale extraordinaire le 6 mai précédent.

Je vous contacterai prochainement pour fixer une rencontre qui nous permettra d'assurer la mise en œuvre de la démarche proposée dans les plus brefs délais.

Je vous remercie, Monsieur le Président, pour votre collaboration dans cet important exercice, et vous prie de recevoir l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le président,

A black rectangular redaction box covers the signature of Jean Paul Dutrisac. A thin, curved line is visible to the left of the box, suggesting a signature or a mark.

Jean Paul Dutrisac

c. c. Madame Stéphanie Vallée, ministre de la Justice